

FICHE DE DONNÉES DE **SECURITÉ**

Date de révision: 14-mai-2018 Date d'émission: 12-févr.-2015 Version 3.01

1. IDENTIFICATION

Nom du produit Dawn Professional® Prétraitement Auto-Récurant

6-00 Code(s) du produit

Identificateur de produit 95446855_PROF_NG

Produit fini - usage professionnel uniquement Type de produit

Utilisation recommandée Agent nettoyant.

Restrictions d'utilisation Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.

Données du fournisseur de la fiche Procter & Gamble Professional

de sécurité

1 P&G Plaza

Cincinnati, Ohio 45202

Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355. Station A Toronto, ON M5W 1C5

1-800-332-7787

Courriel pgsds.im@pg.com

Numéro d'appel d'urgence Transport (24 Heure)

CHEMTREC - 1-800-424-9300

(États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887

Mexique sans fraisdans la campagne: 01-800-681-9531

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifies sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:.

Catégorie de danger

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1 Lésions oculaires Catégorie 1

Liquides inflammables

Mot indicateur **DANGER**

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires Mentions de danger

Pictogrammes de danger



Ne pas respirer les brouillards Conseils de prudence

Auto-Récurant

Se laver les mains soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

Use with ventilation.

Conseils de prudence - Réponse EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

Date de révision: 14-mai-2018

être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : Rincez la bouche. NE PAS provoquer le vomissement.

Boire un ou deux verres d'eau

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer

Conseils de prudence - Entreposage Aucun

Conseils de prudence - Élimination Aucun

HNOC (danger non classé

autrement)

Aucun

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Réglement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	No. CAS	% en poids
2-Propanol,	2-Propanol,	Oui	29911-28-2	3 - 7
1-(2-butoxy-1-methylethoxy)-	1-(2-butoxy-1-methyletho			
	xy)-			
Phenoxyethanol	Phenoxyethanol	Oui	122-99-6	3 - 7
Ethanol, 2-amino-	Ethanol, 2-amino-	Oui	141-43-5	3 - 7
Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium	Oui	28348-53-0	1 - 5
	salt (1:1)			
Amine oxides, C10-16-alkyldimethyl	Amine oxides, C10-16-alkyldimethyl	Oui	70592-80-2	0.5 - 1.5
D-Limonene	D-Limonene	Oui	5989-27-5	0.1 - 1

Renseignements complémentaires Concentrations réelles retenues à titre de secret d'affaires conformément à la HPR Canadienne

4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

Rincer abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin. Contact avec les yeux

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins

médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin ou

un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Auto-Récurant

F. Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Poudre chimique, CO2, mousse antialcool ou pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

Danger particulier Aucun connu.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Date de révision: 14-mai-2018

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau

ou les vêtements.

Conseils pour les services d'intervention d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des

contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible

(par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour

élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en

vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Produits incompatibles Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	No. CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL	Limites d'exposition
--------------	---------	-----------	----------	----------------------

Г	Ethanol, 2-amino-	141-43-5	STEL: 6 ppm	TWA: 3 ppm	Mexico: TWA 3 ppm
			TWA: 3 ppm	TWA: 6 mg/m ³	Mexico: TWA 8 mg/m ³
				(vacated) TWA: 3 ppm	Mexico: STEL 6 ppm
				(vacated) TWA: 8 mg/m ³	Mexico: STEL 15 mg/m ³
				(vacated) STEL: 6 ppm	_
				(vacated) STEL: 15 mg/m ³	

Nom chimique	No. CAS	Alberta	Québec	Ontario TWAEV	Colombie-Britanniqu
					е
Phenoxyethanol	122-99-6			TWA: 25 ppm	
				TWA: 141 mg/m ³	
				Skin	
Ethanol, 2-amino-	141-43-5	TWA: 3 ppm	TWA: 3 ppm	TWA: 3 ppm	TWA: 3 ppm
		TWA: 7.5 mg/m ³	TWA: 7.5 mg/m ³	STEL: 6 ppm	STEL: 6 ppm
		STEL: 6 ppm	STEL: 6 ppm	· · ·	
		STEL: 15 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³		

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

S'assurer une ventilation adéquate

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux

Date de révision: 14-mai-2018

postes de travail et il doit y a voir une extraction générale convenable

<u>Équipement de protection</u> individuelle

Protection des yeux Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Nécessite une protection des yeux

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de protection à fermeture étanche

Protection des mains Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Gants de protection

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Gants de protection

Protection de la peau et du corps Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Porter un vêtement de protection approprié

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Auto-Récurant

État physiqueLiquideAspectopaqueOdeurparfumé

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété Valeurs Remarque

Aucun renseignement disponible

pH 13

Point de fusion / point de congélation

Point d'ébullition / intervalle Aucun renseignement disponible

d'ébullition

Point d'éclair $> 82 \, ^{\circ}\text{C} \, / > 180 \, ^{\circ}\text{F}$

Taux d'évaporationAucun renseignement disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité
Limite inférieure d'inflammabilité
Pression de vapeur

Densité de vapeur

Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

Densité relative 1.03 - 1.06 Solubilité dans l'eau 100%

Coefficient de partage : Aucun renseignement disponible

n-octanol/eau

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible .

Température de décomposition Aucun renseignement disponible .

Viscosité Aucun renseignement disponible

Teneur en COV (%) Produits conformes aux règlements de l'État fédéral et des États-Unis pour la teneur en

Date de révision: 14-mai-2018

COV des produits de consommation

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Aucun dans des conditions normales de traitement.

Matières incompatibles Aucun en particulier.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

InhalationAucun effet connu.Contact avec la peauPeut causer des brûlures.IngestionAucun effet connu.

Contact avec les yeux Risque de lésions oculaires graves.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë Aucun effet connu.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures. Lésions oculaires graves/irritation Risque de lésions oculaires graves.

Page 5/0

Page 5/9

Auto-Récurant

oculaire

Sensibilisation de la peau Aucun effet connu. Sensibilisation des voies Aucun effet connu.

respiratoires

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun effet connu.

Effets neurologiques Aucun effet connu. Toxicité pour la reproduction Aucun effet connu. Toxicité pour le développement Aucun effet connu. Tératogénicité Aucun effet connu. STOT - exposition unique Aucun effet connu. STOT - exposition répétée Aucun effet connu. Aucun effet connu. Effets sur les organes cibles Danger par aspiration Aucun effet connu. Cancérogénicité Aucun effet connu.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	No. CAS	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
2-Propanol,	29911-28-2	3700 mg/kg bw (OECD	> 2000 mg/kg bw (OECD	> 2.04 mg/L air (OECD
1-(2-butoxy-1-methylethoxy)-		401)	402)	403)
Ethanol, 2-amino-	141-43-5	1089 mg/kg bw (//OECD	-	-
		401)		
Benzenesulfonic acid,	28348-53-0	> 7000 mg/kg bw (OECD	> 2000 mg/kg bw (//OECD	> 6.41 mg/L air
(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)		401)	402)	
Amine oxides, C10-16-alkyldimethyl	70592-80-2	LD50: 1064 mg/kg, bw.	LD50: > 2000 mg/kg, 24	-
		OECD 401. Species: Rat	hours, bw. OECD 402.	
			Species: Rat	

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Les produits visés par la présente fiche signalétique, dans leur forme originale, éliminés en tant que déchets, sont corrosifs déchets dangereux, D002, selon la réglementation fédérale

Date de révision: 14-mai-2018

RCRA (40 CFR 261). L'élimination doit être conforme aux réglementations locales,

provinciales et fédérales.

Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales.

Codes Californie déchets dangereux 331 (non-ménage de réglage)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Auto-Récurant

DOT

N° ID/ONU UN3266

Nom officiel d'expédition Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.

Désignation UN3266, Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a (2-Aminoethanol, Sodium hydroxide),

8, II

Classe de danger 8 Groupe d'emballage II

Dispositions particulières B2, IB2, T11, TP2, TP27

Exceptions d'emballage 154 Emballage en vrac 242 Emballage autre que le vrac 202 Numéro du guide des mesures 154

d'urgence

DOT CommentL'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les

quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

Date de révision: 14-mai-2018

IMDG

Numéro ONU UN3266

Nom officiel d'expédition Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.

Désignation UN3266, Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a(2-Aminoethanol, Sodium hydroxide),

8, II 8

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage II Précautions particulières à 274

prendre par l'utilisateur

Classe de danger

EmS-N°

F-A, S-B

IMDG Comment L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les

quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IATA

N° ID/ONU UN3266

Nom officiel d'expédition Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.

Désignation UN3266, Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a (2-Aminoethanol, Sodium hydroxide),

8, II 8

Groupe d'emballage II
Code ERG 8L

Remarques . L'expéditeur doit être bien informé des exemptions du règlement (y compris les quantités

limitées) et les respecter.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Phenoxyethanol	122-99-6	1

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	No. CAS	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	CERCLA/SARA 302 TPQ
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	1000 lb	-	

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Date de révision: 14-mai-2018

Cé produit contient la substance suivante (s) qui sont soit considérés comme des polluants atmosphériques dangereux (PAD) ou de COV par la Loi sur la qualité de l'air:

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	No. CAS	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	1000 lb	-	1	Х

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujetti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Réglementations des Etats

.

Nom chimique	No. CAS	New Jersey
Ethanol, 2-amino-	141-43-5	X

Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Ethanol, 2-amino-	141-43-5	X

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Ethanol, 2-amino-	141-43-5	X
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	X

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis.

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G.

<u>Légende</u>

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Risque pour la santé 2
Inflammabilité 2
Danger physique 0

NFPA Ratings

Risque pour la santé 2 Inflammabilité 2 Instabilité 0

Date d'émission : 12-févr.-2015 Date de révision : 14-mai-2018

Avis de non-responsabilité.

95446855_PROF_NG - Dawn Professional® Prétraitement Auto-Récurant

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette Fiche de sécurité, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Date de révision: 14-mai-2018

Fin de la fiche de données de sécurité